

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf trente heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : M. REUILLER Alain, M. Gérard PANNETIER, M. GRIMAUD Pascal, Mme Christelle PELLETIER, Mme Emilie GUERTON-GOUSSARD, M. Gaël LACOUR, Mme Aurélie FULGINI, Mme Dorine SAGETTE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Alicia NOURY
M. Emmanuel MOREL

Pouvoirs : Mme Alicia NOURY à Mme Isabelle MONTGUILLON
M. Emmanuel MOREL à M. Gaël LACOUR

Date de la convocation : 01 Juin 2026

Madame Dorine SAGETTE a été nommée secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 28 Avril 2026 a été adopté par les membres présents du conseil municipal.

Madame la Maire demande à son conseil de rajouter à l'ordre du jour, l'attribution d'un numéro de voirie à la propriété de M. et Mme GUERTON-GOUSSARD à la Mare du Château et le vote des tarifs du repas du 14 Juillet 2026.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE RUE A LA PROPRIETE DE M. ET MME GUERTON-GOUSSARD :

Madame la Maire fait part de la demande présentée par Mme GUERTON-GOUSSARD Emilie, propriétaire de la parcelle ZL024 au lieudit La Mare du Château pour l'attribution d'un numéro de voirie à ladite propriété afin de permettre son identification officielle.

Après discussions, le conseil décide d'attribuer à la propriété appartenant à M. et Mme GUERTON-GOUSSARD, cadastrée section ZL024, le numéro suivant : **25 Rue de la Résistance, La Mare du Château**. Cette numérotation sera intégrée au tableau communal d'adressage et aux documents administratifs correspondants. Adopté à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Madame la Maire informe son conseil que le Communauté de Communes a adressé

en mairie, la liste des commissions thématiques communautaires pour désignation des délégués titulaires et suppléants sur le mandat 2026-2032.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE-JEUNESSE/TRANSPORT ET RESTAURATION :

- Mme Aurélie FULGINI, titulaire et Mme Dorine SAGETTE, suppléante.

COMMISSION FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE :

- M. Alain REUILLER, titulaire et Mme Emilie GUERTON-GOISSARD, suppléante.

COMMISSION CULTURE ET TOURISME :

- M. Pascal GRIMAUD, titulaire et M. Gaël LACOUR, suppléant.

COMMISSION SERVICES POPULATION ET SANTE :

- Mme Alicia NOURY, titulaire et Mme Isabelle MONTGUILLON, suppléante.

COMMISSION PATRIMOINE BÂTI COMMUNAUTAIRE :

- M. Emmanuel MOREL, titulaire et M. Alain REUILLER, suppléant.

COMMISSION CONTRACTUALISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Mme Isabelle MONTGUILLON, titulaire et M. Gérard PANNETIER, suppléant.

COMMISSION MOBILITE ET HABITAT :

- M. Emmanuel MOREL, titulaire et Mme Alicia NOURY, suppléante.

COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE L'EVENEMENTIEL :

- M. Gaël LACOUR, titulaire et M. Emmanuel MOREL, suppléant.

COMMISSION EAU ET ENVIRONNEMENT :

- Mme Emilie GUERTON-GOISSARD, titulaire et M. Pascal GRIMAUD, suppléant.

DESIGNATION D'UN DEONTOLOGUE :

Madame la Maire informe son conseil, que depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités ont l'obligation de désigner, par délibération, un référent déontologue pour les élus. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Le référent déontologue exerce une mission d'accompagnement, de conseil et de prévention des risques en matière d'atteinte à la probité.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER Monsieur Michel DEGOFTE comme référent de la commune de PRASVILLE.

- DE PRECISER que Monsieur Michel DEGOFTE exercera ses missions jusqu'à la fin du mandat soit 2032.

- DE PRECISER que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Michel DEGOFTE et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

- DE PRECISER que Monsieur Michel DEGOFTE percevra une indemnité fixée à 80€ par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Le conseil donne pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents en rapport avec cette désignation.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE :

Madame le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour effectuer une décision modificative N°1 sur le budget commune à savoir :

- R1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	+ 56 849,83 €
- R021 virement de la section de fonctionnement :	- 56 849,83 €
- R023 virement à la section d'investissement :	- 56 849,83 €
- R002 excédent de fonctionnement reporté :	- 56 849,83 €

Le conseil accepte et délibère par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention l'affectation du résultant.

Il donne pouvoir à Madame la Maire pour signer les documents en rapport avec cette décision modificative.

TARIF REPAS DU 14 JUILLET POUR LES HABITANTS HORS-COMMUNE :

Madame la Maire informe son conseil qu'il est nécessaire de déterminer le prix du repas du 14 juillet 2026 pour les habitants hors-commune qui souhaiteraient assister à ce repas. Le conseil après discussions, délibère par 11 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le prix du repas pour les adultes hors-commune qui sera de 22,00 € et pour les enfants de plus de 12 ans à 12,00€, gratuit pour les moins de 12 ans.

ORGANISATION DU 14 JUILLET :

La cérémonie aura lieu à 11h30, rendez-vous place de la Halle aux Grains, suivie du vin d'honneur et du repas à 12h00

Le repas sera composé de 5 amuses bouches, barbecue (tranche de poitrine, brochette de saucisses), légumes et fromage pris chez Coccimarket à VOVES.

Les tartelettes et le pain seront pris à la boulangerie de Ouarville.

L'après-midi, des jeux seront organisés, le goûter puis la remise d'une plante aux femmes et un cadeau aux hommes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Points sur les différentes réunions sur le projet A154
- Discussion sur le projet de panneaux photovoltaïques chez M. Hervé FAUCONNIER sur son ancienne carrière (voir pour la Motte Castrale).
- La présidente de l'association ST LUBIN a démissionné, réunion prévue le 08 juin 2026 dans la salle René Foussard.
- Demande de rendez-vous de la part de la carrière SMBP.
- Réflexions sur le recrutement d'une personne pour compléter le travail de l'agent technique sur 2 jours.
- Réflexions pour le spectacle de Noël.
- Visite guidée de Prasville le 19 juillet 2026 à 15h00.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 21h50.